

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 7 décembre 2004 à 20 h 00, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Duchesne	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Maryse Vallée, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée d'élèves de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface accompagnés de leurs parents.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 174 1204 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1204-01 soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

13.2 Transfert de contrats de transport.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 175 1204 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 23 novembre 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1204-02, soit adopté avec la modification suivante :

- ✓ À la résolution 168 1104, page 97, à la seconde énumération de poste (3^e paragraphe), biffer la mention « secteur Saint-Gérard-des-Laurentides ».

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue invite les élèves de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface à présenter un projet de programme d'échanges. Une conférence de presse sera organisée sous peu par l'école pour dévoiler les détails de ce projet. Au terme de cette présentation, monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie les élèves et les félicite.

Par la suite, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, présente un état du budget des commandites 2004-2005. Il est alors procédé au dépôt d'un document.

État du budget des
commandites
2004-2005

RÉSOLUTION 176 1204 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé l'état du budget des commandites 2004-2005 décrit au document 1204-03.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général soumet une recommandation pour accepter une demande de retraite progressive présentée par un membre du personnel cadre. Une résolution est adoptée en ce sens.

Président

Secrétaire

Retraite
progressive de
Francine Buisson,
régisseuse au
Service de
l'approvision-
nement

RÉSOLUTION 177 1204 : CONSIDÉRANT que madame Francine Buisson, régisseuse des Services de l'approvisionnement, a présenté une demande de retraite progressive;

CONSIDÉRANT que la CARRA a confirmé l'admissibilité à la retraite de madame Buisson au terme de l'application de la retraite progressive;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'acceptation de cette demande sous réserve de modalités ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la demande de retraite progressive de madame Francine Buisson dans le cadre d'un plan de cinq (5) années débutant le 1^{er} janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2009 selon la répartition suivante :

- ✓ 3 ans à raison de 95 % au travail et 5 % en congé;
- ✓ 2 ans à raison de 60 % au travail et 40 % en congé;

QU'il demeure entendu que cette autorisation est sous réserve des lois, règlements et politiques applicables au personnel d'encadrement.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière informe les commissaires des travaux du Comité sur l'érosion de la main-d'œuvre en Mauricie à la suite de sa première rencontre tenue le 16 novembre dernier. Monsieur Bussière rappelle que l'objectif premier de ce groupe de travail est d'établir les prévisions de retraite à court, moyen et long terme (3, 5 et 7 ans) des employés d'entreprises (20 employés et plus) de la Mauricie. Il est mentionné que 686 entreprises seront ciblées et leurs représentants seront invités à répondre à un questionnaire. Les entrevues commenceront en janvier 2005 et les résultats seront disponibles en août 2005. Monsieur Bussière précise que cette enquête est financée par les organismes scolaires, la Conférence régionale des Élus, Emploi-Québec et Ressources humaines et développement des compétences Canada. Le comité se réunira à nouveau pour le lancement en janvier 2005 et une évaluation mi-parcours se fera en mars 2005.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

RÉSOLUTION 178 1204 : CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;

Programme
d'accès à l'égalité
en emploi –
Mesures de
redressement

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie, à titre de membre du réseau de l'éducation, fait partie des organismes visés par l'application de cette loi;

CONSIDÉRANT le désir de la commission scolaire de favoriser l'accès à l'égalité en emploi des quatre groupes visés par la loi précitée;

CONSIDÉRANT les démarches en cours à la commission scolaire depuis l'automne 2002, démarches orientées vers l'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité en emploi au plus tard le 30 novembre 2004;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées et en cours auprès des syndicats et associations concernés;

CONSIDÉRANT le dépôt du dossier pour fins de consultation au conseil des commissaires lors de la séance tenue le 9 novembre 2004;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soient adoptées les mesures de redressement temporaires et permanentes inscrites dans le Programme d'accès à l'égalité en emploi de la Commission scolaire de l'Énergie, mesures apparaissant au document 1204-04;

QUE la direction des Services des ressources humaines soit mandatée pour mettre en place ledit programme au moment où la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse confirmera la conformité du programme soumis;

QUE soient apportées les corrections requises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, s'il y a lieu, pour rendre le programme conforme.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 179 1204 :

doit combler des postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Marie-Pier Beaulieu, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, et ce, à compter du 10 janvier 2005;
- ✓ Marie-Claude Samson, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, à compter du 10 janvier 2005;
- ✓ Geneviève Paquin, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 10 janvier 2005;
- ✓ Karine Bastien, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 10 janvier 2005;
- ✓ Véronique Trudel, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 10 janvier 2005.

Adopté unanimement

Affectations

RÉSOLUTION 180 1204 :

CONSIDÉRANT, par suite de l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes à l'emploi de la commission scolaire ont posé leur candidature et possèdent les qualifications requises;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne candidate possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soient autorisées les affectations ci-après décrites des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Micheline Dugré, agente de bureau classe I, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine aux Services de l'informatique et du transport scolaire au Centre administratif, et ce, à compter du 10 janvier 2005;
- ✓ Marie Girard, secrétaire, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 10 janvier 2005;

Président

Secrétaire

- ✓ Nancy Hubert, secrétaire d'école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, et ce, à compter du 10 janvier 2005;
- ✓ Chantale Guimond, secrétaire d'école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l'école La Providence à Saint-Tite, et ce, à compter du 8 décembre 2004;
- ✓ Édith Giguère, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 10 janvier 2005;
- ✓ Stéphanie Maurais, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 17.5 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ce, à compter du 10 janvier 2005.

Adopté unanimement

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION 181 1204 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit accordé un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à la personne suivante :

- ✓ François Baugée, enseignant à l'école Centrale à La Tuque, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2004-2005, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 27 janvier 2005.

Adopté unanimement

Retraites

RÉSOLUTION 182 1204 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel suivants :

- ✓ Louise Leclerc, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, laquelle est effective le 2 octobre 2004;
- ✓ Marie-Paule Robichaud, enseignante à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 1^{er} janvier 2005;
- ✓ Monique Saucier, enseignante à l'école St-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Démission pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 183 1204 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la
commission scolaire a remis sa démission pour fins de
retraite conditionnellement à l'application de la modalité de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle
Lafrenière PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Louise Claveau Boivin,
concierge à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent, laquelle est effective à compter
du 18 mars 2005;

QUE soit appliquée, pour madame Louise Claveau
Boivin, la modalité de fin d'emploi convenue, consécutivement à sa retraite et à l'abolition
du poste de concierge.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur des Services de l'informatique et du Transport
scolaire, monsieur Denis Émond, fournit une information aux commissaires sur l'état des
travaux de construction du réseau de télécommunication en fibres optiques.

En référence au transport scolaire, monsieur Denis Émond recommande ensuite d'accepter
un transfert de contrats de transport. Une résolution est adoptée en ce sens.

Transfert de
contrats de
transport

RÉSOLUTION 184 1204 : CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport Autobus
Germain et Baillargeon inc. informe la Commission
scolaire de l'Énergie de son intention de céder les circuits 321 et 323 du contrat 320 à
Autobus Germain et fils inc.;

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport
exclusif, qu'il est prévu que tout changement audit contrat doit être préalablement autorisé,
par écrit, par la commission scolaire (réf. : article 44);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole
Périgny PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert des circuits 321 et 323 de
l'entreprise de transport Autobus Germain et Baillargeon inc. à Autobus Germain et fils inc.,
et ce, à compter du 1^{er} janvier 2005.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent après cela connaissance d'un résumé de correspondance reçue en
date du 7 décembre 2004. Eu égard à cette correspondance, les résolutions ci-après décrites
sont adoptées.

Appui pour le
pavage de la piste
de l'aéroport de
Parent

RÉSOLUTION 185 1204 : CONSIDÉRANT que Ville de La Tuque a présenté une
demande au ministre fédéral des Transports,
l'Honorable Jean Lapierre, pour le pavage de la piste de l'aéroport de Parent;

Président

CONSIDÉRANT, outre les motifs invoqués par Ville de La Tuque, qu'il s'avère également important que la population de Parent et particulièrement les élèves de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, puissent bénéficier d'une infrastructure sécuritaire et facilement accessible permettant l'évacuation par voie aérienne en cas d'urgence médicale ou autre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée au ministre fédéral des Transports par Ville de La Tuque pour le pavage de la piste de l'aéroport de Parent.

Adopté unanimement

Appui à la
Commission
scolaire du Lac-
Saint-Jean

RÉSOLUTION 186 1204 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean a présenté une demande au ministère de l'Éducation à l'effet de bonifier et de réviser les allocations supplémentaires relatives à la Réforme de l'Éducation (mesure 30020) et à la formation continue (mesure 30025), et ce, afin d'assurer de façon récurrente les ressources financières nécessaires à la formation continue du personnel scolaire du préscolaire, du primaire et du secondaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie partage les motifs à l'appui de cette demande et est en accord avec la présentation d'une telle demande au ministre de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande précitée présentée par la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (référence résolution CC041116-03 du 16 novembre 2004) au ministre de l'Éducation.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 20 h 55 à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 187 1204 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Président

Secrétaire

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 188 1204 :
commissaires.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que
soit rouverte au public la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 189 1204 :
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire